



CONTRAT LÉGUMES 2021

Entre les parties suivantes :

1) L'adhérent de l'association AMAP Les paniers du Puits Godichon :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél:

E-mail :

2) L'adhérent de l'association AMAP Les paniers du Puits Godichon (en cas de panier partagé) :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél:

E-mail :

3) La maraîchère :

Sophie Van de Velde

La ferme du Petit Louvre

76 rue du Général Leclerc, 77170 Brie-Comte-Robert

svandeveld@mailoo.org

a. Engagements de l'adhérent :

- Respecter les principes et engagements définis dans la *Charte des AMAP* (ci-jointe au contrat).
- Être à jour de son adhésion à l'association *Les paniers du Puits Godichon* pour participer à la concrétisation de ses objectifs, respecter ses statuts et son règlement intérieur.
- Préfinancer la production (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- Participer aux ateliers pédagogiques proposés par la maraîchère pendant la période d'engagement (à minima une fois par année).
- Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution à la ferme de Brie-Comte-Robert.
- En cas d'absence, la part de récolte pourra être remise à une tierce personne. Aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « Planning Distribution » de l'association.
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

b. Engagements de la maraîchère :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les adhérents de l'AMAP.
- Être présente aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- Accueillir les adhérents sur la ferme pendant la période d'engagement durant les ateliers pédagogiques.
- Être transparente sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

d. Horaire et lieu de distribution :

Jour : **jeudi** / Horaire : **18 h 45 - 19 h 30** / Lieu : **la ferme du Petit Louvre**

e. Partage de la récolte :

- La part de récolte sera distribuée entre le 7 janvier et le 25 février puis entre le 29 avril et le 16 décembre 2021, en 42 distributions hebdomadaires.

Cette année, en raison des aléas climatiques de 2020, les stocks de légumes récoltés sont faibles. Afin de maintenir une part de récolte suffisante, j'ai décidé de faire une coupure de distribution exceptionnelle de 8 semaines, avant la reprise du printemps. Nous avons décidé, avec les 2 Amaps partenaires, de maintenir le prix du panier à 22€/semaine (le contrat annuel passe de 1056€ à 924€) mais de permettre à chacun d'entre vous de soutenir la ferme et de passer cette année difficile en payant un montant libre.

f. Prix de la part de récolte et modalités de règlement :

Conditions de paiement : totalité du règlement à la signature du contrat. Le ou les chèques sont remis par l'association à la maraîchère au début de mois, au fur et à mesure de l'année, pour encaissement.

La majeure partie des coûts auxquels je dois faire face (achat des graines,...) a lieu au début de l'année. Pour lancer ma production en janvier, je dois avoir au moins à disposition un tiers de la trésorerie nécessaire (soit un tiers des règlements des contrats).

Il est donc souhaitable de réduire autant que possible le nombre de chèques avec lesquels le contrat est réglé, en fonction, bien entendu, des possibilités de chacun.

En cas de chèque retourné sans provisions, les paniers suivants ne pourront pas être récupérés.

Date de début de contrat :

Règlement(s)	
Panier complet (42 paniers à 22 €, ou montant libre)	Panier partagé (21 paniers à 22 €, ou montant libre)
<input type="checkbox"/> Annuel (1 x 924 € ou)	<input type="checkbox"/> Annuel (1 x 462€ ou)
<input type="checkbox"/> Tous les 3 mois (4 x 231€ ou)	<input type="checkbox"/> Tous les 3 mois (4 x 115,50€ ou)
<input type="checkbox"/> Tous les mois (11 x 84€ ou)	<input type="checkbox"/> Tous les mois (11 x 42€ ou)

